

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE VASSIVIERE
(Haute-Vienne)**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
--

L'an deux mil treize, le 14 mars à 18 H, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni à la salle des expositions d'Eymoutiers

Nombre de délégués en exercice : 33

Date de convocation du Conseil de Communauté : 04 mars 2012

Présents : Ballot M, Bataille JL, Biron J, Bouby F, Buxeraud H, Chadelaud M, Coly G, Couegnas A, Sudron F (remplace Daude C.), Dolley A, Besse G (remplace Dupont M.), Faye JP, Gane I, Hanicot J, Kocir C (remplace Herbert F.), Lacouturiere B, Lissandre A, Menucelli T, Merliaud C, Moutarde N, Pasquet R, Perducat D, Perigaud C, Pons G, Royer G, Serru D, Serre MC, Vignon F, Riboulet J (remplace Werthmann G.)

Votants : 29

Absents excusés : Herbert F, Lerousseau B, Tessier MC, Maunoury F.

Suppléants non votants : Cluzel M.

Commission intercommunale des impôts directs

Le Président expose au Conseil Communautaire que l'article 1650 A du code général des impôts rend obligatoire la création, par les communautés levant la fiscalité professionnelle unique, d'une commission intercommunale des impôts directs, composée de 11 membres :

- le président de l'EPCI (ou un vice-président délégué)
- 10 commissaires titulaires.

Il précise que cette commission intercommunale, en lieu et place des commissions communales :

- participe à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés,
- donne un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposées par l'administration fiscale.

Cette Commission a été créée lors du Bureau Communautaire du 8 décembre 2011. Il convient maintenant de désigner les titulaires et suppléants.

L'organe délibérant de la communauté doit, sur proposition des communes membres, dresser une liste composée des noms :

- de 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires
- de 20 autres personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants

Un des commissaires doit être domicilié en dehors du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale.

Ces personnes doivent remplir les conditions suivantes :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne,
- avoir 25 ans au moins,
- jouir de leurs droits civils,

- être familiarisées avec les circonstances locales,
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission,
- être inscrites aux rôles des impositions directes locales de la communauté ou des communes membres.

La condition prévue au 2ème alinéa du [2.] de l'article 1650 doit également être respectée : les contribuables soumis à la taxe d'habitation, aux taxes foncières et à la cotisation foncière des entreprises, doivent être équitablement représentés au sein de la commission,

La liste des 20 propositions de commissaires titulaires (et des 20 propositions de commissaires suppléants) sera à transmettre au directeur départemental des finances publiques, qui désignera ensuite :

- 10 commissaires titulaires,
- 10 commissaires suppléants.

La durée du mandat des commissaires est la même que celle de l'organe délibérant de la communauté.

Le Conseil Communautaire désigne à l'unanimité les noms suivants :

Commune d'Augne :

Titulaires : Lahaye Jules (vervialles) et Allemand Sylvie (Negrignas)

Suppléants : L'Hermite Hugues (la Rivière) et Moyon Catherine (le Puy Maury)

Commune de Beaumont du Lac

Titulaire : Hanicot Jacques (Vichez)

Suppléant : Grandeau Gilbert (La vareille)

Commune de Bujaleuf

Titulaires : Bonnetaud Raymond (Tras le Prat) et Guy Royer (55 rue Galliéni, 87000 Limoges)

Suppléants : Lacelle Lucette (1 chemin des Châtaigniers) et Faucher Pascal (Menteix)

Commune de Cheissoux

Titulaires : Thieriot Marie-Pierre (le bourg)

Suppléants : Zubowski Annie (Villemonteix)

Commune de Domsps

Titulaires: Vialle Michel (le moulin du roc)

Suppléants : Lascaud Robert (boulevard du rock)

Commune d'Eymoutiers

Titulaires : Faye Jean Pierre (Bussy)

Suppléants : Coly Gilbert (Faubourg Macaud)

Commune de Nedde

Titulaires : Righetti Martine (Claveyrolas) et Le Goff Jean- Luc (Lavaud)

Suppléants : Bessette Jean-Marie (la Sablade)et Dumond Christine (Chadièras)

Commune de Peyrat le Château

Titulaires : Bollot Michel (3 rue du pont rouge) et Kocir Cécile (le Mazet)

Suppléants : Lissandre André (1 allée des Pins) et Delsol Henri (le petit Grammont)

Commune de Rempnat

Titulaires : Fournet Claude (la Terrade) et Barry loic (Pradoux)

Suppléants : Guerre Laurent (le bourg) et Dumaitre Annie (Negremont)

Commune de Saint Julien le Petit

Titulaires : Vanrijckevorsel Paul (Ladrat) et Zinck Claudine (Samis)

Suppléants : Saillant Pierrette (Clédat) et Deschamps Daniel (Chatreix)

Commune de Saint Amand le Petit

Titulaires : Leblanc Joelle (la Faye) et Henrio Rémi (le Bourg)

Suppléants : Pétiniot Maryline (Lessillade) et Périgaud Chantal (le Bourg)

Commune de Saint Anne Saint Priest

Titulaires : Maury Guy (le cheyroux) et Tessier Marie Claude (12 rue Farman)

Suppléants : Nicolas Jean Claude (Bussy) et Buxeraud Henri (Le Cheyroux)

Pour copie conforme :
Le 22 mars 2013
Le Président